



Le Département aide les étudiants à faire leur stage en Haute-Marne

Le Département de la Haute-Marne poursuit sa politique d'attractivité en faveur des professionnels de santé. Il accompagne et soutient les étudiants des métiers de la santé dans la prise en charge de leur stage. En privilégiant la mobilité et l'accessibilité, ce dispositif offre toutes les conditions nécessaires à la réussite des étudiants dans leur expérience professionnelle.

Les aides du Conseil départemental de la Haute-Marne aux étudiants des métiers de la santé sont de trois ordres :

- se loger
- se déplacer
- réaliser son stage

En matière d'hébergement, en plus des étudiants en médecine de toutes spécialités, les logements sont désormais accessibles aux étudiants en chirurgie dentaire, masso-kinésithérapie, maïeutique, orthophonie et soins infirmiers en stage auprès d'un professionnel libéral. Les étudiants en stage dans un établissement sanitaire ou médico-social peuvent y accéder dans la limite des places disponibles si l'établissement ne peut les héberger.

<u>En matière de déplacements</u>, les trajets effectués entre le lieu de stage et l'université peuvent faire l'objet d'un forfait transport. Ce forfait s'adresse aux étudiants en médecine, toutes spécialités confondues et tous niveaux d'études et aux étudiants en chirurgie dentaire.

En matière d'aides aux stages, les étudiants sage-femme, masseur-kinésithérapeute et orthophoniste peuvent se voir allouer une aide forfaitaire de 15 € par semaine de stage.

Pour bénéficier des aides, la constitution d'un dossier est nécessaire. Il est accessible sur haute-marne.fr. Rubrique santé.

Pour plus de renseignements, contacter : Sophie Millot – 03 25 32 88 88 stage.sante@haute-marne.fr



